

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023

Un règlement intérieur de formation établit le champ d'application, les conditions et modalités d'inscription ainsi que les objectifs d'apprentissage et méthodes pédagogiques mobilisés. Il est disponible sur le site de l'ANCIM

<https://www.ancim.fr/inscription-journee-nationale-cadres-sante.aspx>

Les Inscriptions sont réalisées uniquement en ligne à partir du site www.ancim.fr
<https://ancim.trilogie-sante.com/program/180>

Le règlement intérieur du centre d'accueil est consultable en ligne sur www.ancim.fr

DISPOSITIONS FINANCIERES : Prix pour deux journées Tarifs 2023 :

Formation Continue : **360€ - deux repas de midi compris**

Ce tarif est valable pour les non adhérents et les adhérents pris en charge par l'employeur.

L'inscription sera effective au retour de la convention de formation téléchargée signée par l'établissement.

Le règlement sera effectué sur facture et attestation de présence à l'issue des journées.

Individuel Adhérent ANCIM avec tarif préférentiel : **160€ - deux repas de midi compris**

- Si adhésion ANCIM à jour pour l'année 2022

- Par adhésion immédiate grâce au lien fourni (30€ pour l'année civile)

Règlement par chèque envoyé lors de l'inscription et encaissé au plus tard 2 semaines avant la formation. A la demande une facture pourra être fournie.

Individuel non Adhérent : **250€ - deux repas de midi compris.**

Règlement par chèque envoyé lors de l'inscription et encaissé au plus tard 2 semaines avant la formation. A la demande une facture pourra être fournie.

Etudiant Cadre de Santé : **160€ - deux repas de midi compris**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

- Vous vous engagez à régler les frais de formation sélectionnés même en cas d'absence du participant, notamment en cas de non-présentation à la formation.
- Toutefois, une annulation sans frais pourra être prise en compte si elle nous parvient sous forme écrite, (courriel) au plus tard 15 jours avant la date de l'événement.
- En cas d'annulation après cette date, le participant (ou son établissement) est tenu de payer les frais de formation ci-dessus mentionnés - sauf si la place libérée peut être proposée à une liste d'attente.
- Toute inscription effectuée à moins de 15 jours du congrès devient ferme et définitive.
- Aucun événement extérieur entravant le bon déroulement de cette journée ne donnera lieu à un remboursement.
- Les participants sont couverts par l'intermédiaire de leur entreprise contre tous les risques d'accident du travail proprement dits et d'accident de trajet au sens de la législation en vigueur.
- La responsabilité de l'ANCIM ne saurait être engagée à quelque titre que ce fut par le fait malveillant ou non du participant à la formation.

DIFFERENDS EVENTUELS :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal sera seul compétent pour régler le litige.